

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-sept février deux mille quinze, à dix-huit heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20/02/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Pierre LANGLADE, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (a donné procuration à Alain FAUCHER), Monique BLONDEL (a donné procuration à Alain DARBON), Sylvette CHADELAUD (a donné procuration à Jean-Louis BREGAINT), Estelle DELMOND (a donné procuration à Michel PARVY), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Franck LETOUX (a donné procuration à Sébastien MOREAU), Dominique MARQUET (a donné procuration à Pierre LANGLADE).

ABSENTS : Sylvie AYMARD, Xavier NOUHAUD, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-028 : BUDGET ANNEXE DU SPANC – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Vu le code des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2015-027 approuvant le Compte Administratif 2014 du budget annexe du SPANC

POUR MEMOIRE

<i>Excédent de fonctionnement antérieur reporté</i>	4 405,73
<i>Excédent d'investissement antérieur reporté</i>	3 893,13

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

<i>solde d'exécution de l'exercice</i>	1 791,24
<i>solde d'exécution cumulé</i>	5 684,37

RESTES A REALISER AU 31/12/2014

<i>dépenses d'investissement</i>	0,00
<i>recettes d'investissement</i>	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

<i>rappel du solde d'exécution cumulé</i>	5 684,37
<i>rappel du solde des restes à réaliser</i>	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

<i>résultat de l'exercice</i>	-3 656,18
<i>résultat antérieur</i>	4 405,73
TOTAL A AFFECTER	749,55

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
30 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2015)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2015)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2015 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	749,55
TOTAL	749,55

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 13.03.2015

Publié ou notifié

Le : 27.03.2015

Le Président

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET ANNEXE DU SPANC - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Date de transmission de l'acte : 13/03/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 13/03/2015

Numéro de l'acte : 2015-028 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150227-2015-028-DE

Date de décision : 27/02/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires